

But du séjour: **Frontaliers UE-28 ou AELE**

Check-list



Notice :

Concerne l'exercice d'une activité lucrative de plus de 3 mois par un ressortissant d'un pays UE-28, ayant son domicile principal à l'extérieur des frontières suisses, au sein de l'UE. Si l'activité est inférieure à 3 mois, l'annonce de la prise d'emploi s'effectue informatiquement par Internet.

Le permis G UE/AELE est émis en application des articles 7 et 28 de l'Annexe 1 de l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Le Service de la population (SPOP) est compétent pour traiter les demandes de plus de 3 mois.

Liste des documents	Transmis par le BE	Transmis au SPOP *
• Formule de prise d'emploi du SPOP , à défaut copie d'un contrat de travail ou d'une lettre d'engagement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Copie d'une carte d'identité ou d'un passeport valable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• 2 photos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ Si l'étranger est engagé par une société de placement :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Copie du contrat de mission	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ Si l'étranger a fait l'objet d'une condamnation à l'étranger:	<input type="checkbox"/>	
• Extrait du casier judiciaire étranger original	<input type="checkbox"/>	
☞ Si prise d'un domicile secondaire:	<input type="checkbox"/>	
• Annonce d'arrivée	<input type="checkbox"/>	

* Transmission au SPOP, préalablement à la prise d'activité, par l'administré, par l'employeur ou par un mandataire.

Remarques :

- L'adresse pour l'annonce informatisée pour une activité jusqu'à 3 mois est la suivante:
http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/fza_schweiz-eu-efta/meldeverfahren.html
- Pour la Croatie, il convient d'utiliser le formulaire 1350 du Service de l'Emploi
<http://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/espace-employeurs/permis-de-sejour-et-de-travail-pour-etrangers/ue-croatie/>

Des informations complémentaires sont disponibles sur le(s) site(s) suivant(s) :

- ◆ Service de la population (SPOP): www.vd.ch/entree-et-sejour
- ◆ Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM): www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html